



Conseil Municipal de Janvier et Février 2010

FINANCES

1. Clôture du budget du port de La Ville Aubin

Ce budget a été clos du fait du transfert de la compétence de la gestion du port à la communauté de communes de La Roche-Bernard.

2. Tarification des travaux d'équipement en régie pour 2010

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants :

- Main d'œuvre : 25 €/h
- Camion-benne : avec chauffeur : 55,20 €/h
- Tracteur et tondeuse : avec chauffeur : 62,30 €/h
- Balayeuse : 114,80 €/h.

3. Demande de subvention par le collège Saint-Joseph

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 12 € par élève de Nivillac concerné par ces activités.

ENVIRONNEMENT

1. Inventaire des zones humides et des cours d'eau

Une étude menée par le cabinet DMEAU a permis de constater que les zones humides de la commune sont encore bien préservées ; elles couvrent 750 hectares. Par ailleurs, le réseau hydraulique a pu être mis à jour : au total, 101 km de cours d'eau drainent la commune. De plus, il a été constaté que 4,6 km de biez parcourent le marais ; à cet égard, l'inventaire récent des biez réalisé par l'Institut d'Aménagement de la Vilaine sur les marais de Vilaine a été intégré à l'étude afin de proposer un inventaire exhaustif des cours d'eau sur l'ensemble du territoire. Cet inventaire, qui permettra d'intégrer ces données.

2. Projet de camp de naturisme à la Ville Marguerite

Un plan d'aménagement du site en vue d'accueillir plusieurs dizaines de campeurs a été soumis à M. le maire. Certains conseillers se sont montrés inquiets sur l'impact d'un tel projet sur l'environnement. D'autres se sont interrogés sur sa faisabilité par rapport au plan d'occupation des sols en cours de modification sur cette zone.

VOIRIE

1. Projet d'un giratoire près de la maison médicale

La commission des infrastructures du Conseil

Général a émis un avis favorable à la construction d'un giratoire au carrefour des RD 34 et 34 E et d'une voie communale à Nivillac. L'inscription de cette opération sera donc proposée au Conseil Général au titre du "Programme Etudes et Acquisitions foncières 2010".

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage et financera 87,5 % de l'opération. La commune financera le reste (12,5 %, soit 50 000 € HT) ainsi que les aménagements paysagers et l'éclairage public.

Le montant évalué des travaux est de 400 000 € HT, leur commencement étant prévu en 2011. Toutes ces dispositions ont été acceptées par les conseillers.

2. Giratoire de la rue du Vivier

A la suite de la diminution du programme des travaux de 300 000 € à 177 000 € HT, le marché de maîtrise d'œuvre avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer passe de 18 260 € HT à 13 597,50 € H.T.

C'est la raison pour laquelle l'assemblée est invitée à se prononcer sur un avenant en moins value du marché de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, après délibération, considérant le montant du programme à 177 000 € HT au lieu de 300 000 € HT, souscrit à l'unanimité à l'avenant n°1 en moins value au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 13 597,50 € HT, et donne plein pouvoir au Maire pour signer le document.

3. Classement en chemin rural du chemin d'exploitation n° 289 au Boizeul

Aucune observation n'ayant été formulée suite à l'enquête publique qui s'est déroulée à ce sujet du 12 au 26 novembre 2009, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet. Le conseil s'est aligné sur cet avis.

TRAVAUX DE BÂTIMENTS

1. La supérette : avenant

Dans un souci d'uniformité de type et de teinte du revêtement de sols, il apparaît nécessaire de carreler la réserve de la supérette en cours de construction. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 1 780,84 € TTC soit 8,50 % du marché BAT Aménagement (lot n°10).

Le Conseil Municipal a donné son accord pour la réalisation de ces travaux.

2. Résultats de la consultation concernant le bâtiment des services techniques

Suite au rapport de la commission d'ouverture des plis du 26 novembre 2009, le conseil a décidé d'attribuer les marchés aux douze entreprises choisies, pour un montant total de 346 486,57 € HT, sur la base d'une estimation de 480 000 € HT. Le maire a reçu plein pouvoir pour signer les marchés.

CULTURE

1. Festival "Prom'nons-nous"

Pour la troisième année consécutive, Nivillac a joint ses efforts à ceux de cinq autres communes pour offrir au total une quinzaine de spectacles au jeune public, donnant lieu à une soixantaine de représentations dans les différents théâtres de Sarzeau, Vannes, Muzillac, Saint-Avé et Arradon. Ces manifestations se sont déroulées à Nivillac pendant la deuxième semaine de février, elles ont attiré pas moins de 1 431 spectateurs.

Les objectifs du festival "Prom'nons-nous" sont, en particulier, de soutenir fortement la création "jeune public", surtout la création en Bretagne, en permettant aux enfants d'assister à la majorité des spectacles et de s'initier ainsi à une certaine forme de représentation artistique pendant le temps scolaire, et en favorisant la rencontre entre le public et les équipes artistiques.

Le budget prévisionnel de ce festival s'élevait à 31 470 €. Pour aider à ce financement, il a été décidé de solliciter l'octroi de subventions du Département, de la Région et de la Communauté de Communes de La Roche-Bernard.

2. Aide aux résidences d'artistes et aux manifestations chorégraphiques

Pour assurer une présence artistique dans le lieu culturel émergent qu'est le Forum de Nivillac, la commune accueillera en résidence de création trois compagnies de danse :

- La compagnie "Le Pôle" (56) : création au Forum de "Seniors", pièce de deux danseurs sur le thème de la vieillesse.
- La compagnie Gilschamber : création de "Liberté", pièce pour 6 danseurs, sur le thème de la liberté et de la féminité
- La compagnie KLP : création de "Tout of Duty", pièce pour six danseurs, qui explore la danse, la musique, la culture des ghettos de New York des années 60-70.

Le budget prévisionnel de ce programme s'élève à 24 954 €. Là encore, il a été décidé de solliciter l'aide du Département et de la Région pour le financement de ce programme.

URBANISME

1. Plan Local d'Urbanisme : modalités de concertation et demande de subvention au titre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation)

Il est rappelé que le 2 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de Plan Local d'Urbanisme.

En complément, il a été décidé que la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes se fera de la manière suivante :

- Exposition à la mairie des documents graphiques présentant, d'une part, le diagnostic initial de la commune, d'autre part, les enjeux et les objectifs en matière de développement, d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement.
- Organisation d'une réunion publique avec l'urbaniste chargé de l'étude (la date de la réunion sera communiquée ultérieurement par voie de presse).
- Parution d'articles dans le bulletin municipal.
- Sollicite de l'Etat conformément au décret n°83.122 du 22 décembre 1983 qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le PLU permettra de densifier les constructions et d'éviter ainsi le mitage. Un groupe de travail formé d'élus, de représentants des chambres consulaires et des diverses administrations formuleront des avis et veilleront à ce que le PLU soit cohérent avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial).

Pour information, il est rappelé la composition du groupe de travail concernant les élus (délibération du 5 mai 2008) : Mme PHILIPPE Jocelyne - Mme LEVRAUD Françoise - MM. GUIHARD Alain - OILLIC Jean-Paul - DAVID Gérard - BRIAND Yves - JOUSSE Eric.

2. Etude préopérationnelle d'OPAH établie par SYMVIMO

Béatrice DENIGOT informe qu'un nouveau programme va être lancé pour les années 2010 à 2012. L'objectif est de permettre aux propriétaires privés de revaloriser leur patrimoine. L'opération sera axée sur les travaux d'économie d'énergie. Un diagnostic de Performance Energétique sera également réalisé gratuitement pour tous les projets entrant dans le cadre des aides financières liées à l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat).

SOLIDARITÉ

1. Solidarité envers Haïti

Le conseil municipal a décidé de voter une subvention exceptionnelle de 1 500 € qui sera versée au fonds de concours mis en place par le Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Par ailleurs, Monsieur HERMAN, intervenant au CAEM, projette d'organiser des concerts dont les recettes seront versées au profit d'Haïti.

2. SOS Nolwenn

Monsieur DAVID, adjoint, en charge du dossier, a relaté le déroulement de cette opération. Le projet consiste à accueillir le 16 juin 14 membres de la caravane "SOS NOLWENN" et à prévoir des manifestations. Le conseil a donné son accord pour cette

opération et mandate la commission communication pour la promotion de celle-ci. Il conviendra également d'y associer les directeurs d'écoles.

COMMUNICATION

1. Proposition de lancement d'un flash d'information intermédiaire entre les parutions du bulletin municipal

Avant de se prononcer, le conseil demande que lui soit présenté le coût de l'opération.

Par ailleurs, les élus font part de leur mécontentement sur la distribution du bulletin assurée par la Poste. Certains secteurs n'ont en effet pas reçu de bulletin (Grand Baud, le Château, etc.). Il est demandé au Maire d'intervenir auprès de la Poste.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Conditions d'attribution d'un emplacement dans les cimetières communaux

Par délibération en date du 4 janvier 2010, le conseil municipal avait décidé de limiter les inhumations dans les cimetières communaux aux situations suivantes :

- Personnes ayant une résidence principale ou secondaire dans la commune
- Personnes ayant une attache familiale sous réserve d'utiliser une tombe existante de la famille
- Personnes indigentes.

A la suite de cette délibération, le préfet du Morbihan a fait savoir que la sépulture dans une commune est due :

- Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit le domicile ;
- Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;
- Aux Français établis hors de France n'ayant pas de sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Décide de compléter la délibération du 4 janvier 2010 donnant l'accès en plus aux sépultures dans les cimetières aux situations suivantes :

- Aux personnes décédées sur le territoire de la commune, quel que soit le domicile ;
- Aux Français établis hors de France n'ayant pas de sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Par ailleurs, sur proposition de Mme LEVRAUD, une étude sera lancée pour la mise en place d'un columbarium dans le cimetière de Saint-Cry.

2. Chiffres INSEE de la population pour 2010

La population totale qui sera prise en compte en 2010 pour le calcul de la DGF sera de 4118 habitants soit une augmentation de 5.21 % par rapport à 2009. Ce chiffre se répartit de la manière suivante :
Population municipale : 3 766 habitants.

Population comptée à part : 113 habitants.
Résidences secondaires : 239 habitants.

3. Ouverture du centre de loisirs pour l'été 2010

Le centre de loisirs sera ouvert pendant huit semaines du 5 juillet au 27 août 2010.

4. Personnel communal

Départ au 1^{er} février de M. Eric HUREL, agent des services techniques.

5. Tarifs 2010 pour la dératisation

Le montant de la prestation concernant la prévention et la lutte contre les rongeurs (dératation) s'élève à 1 071.17 €. La société CIP56 prévoit cinq passages par an dans les bâtiments publics et les réseaux d'eaux pluviales.

6. Etat civil et urbanisme : bilan 2009

En 2009, la commune a comptabilisé 63 naissances, 18 mariages et 31 décès. Par ailleurs, 94 dossiers de demande d'urbanisme ont été instruits dont 44 pour des maisons individuelles.

7. Journée nationale de la courtoisie

Le conseil municipal a décidé de participer à la journée de courtoisie sur la route le 25 mars 2010.

8. Information sur le passage de la télévision en mode numérique

Le GIP France Télé Numérique organise une « tournée » dans les différents départements bretons. Pour ce qui concerne la commune de Nivillac, elle a été sélectionnée pour accueillir le jeudi 13 mai des équipes de CPM France mandatées par le GIP France Télé Numérique.

Conscient de l'utilité d'informer la population à ce sujet, le conseil souscrit à cette demande de passage. Il souhaiterait néanmoins que la date du 13 mai soit changée puisque, ce jour là, c'est le jeudi de l'Ascension.

8. Information sur le SCOT

Comme évoqué auparavant celle-ci est accessible sur le site <http://scotmuzillaclaroche.proscot.fr>, Rubrique "Espace réservé" en bas à gauche de la page d'accueil : entrer comme login : acteurs et mot de passe : scot.

9. Projet d'école publique

Sur une interrogation de Mme FRANCO à ce sujet, Monsieur THOMAS répond qu'une rencontre est prévue avec le Préfet le vendredi 5 février.

Par ailleurs, Mme FRANCO remet à chaque conseiller la charte Agenda 21 de l'école "Les Petits Murins".

10. Travaux à la Ville Aubin

Sur une interrogation de Mme PERRAUD, Monsieur OILLIC a répondu qu'un programme de travaux sera présenté lors du vote du budget et que les riverains seront associés.

11. Déroulement des conseils municipaux

Mme GERVOT-BROHAN souhaiterait faire le point au bout de deux ans d'exercice sur le fonctionnement des conseils municipaux et le "ressenti" des élus.

S.O.S. Nolwënn "Contre la différence"

S. O. S.

NOLWENN

Contre la différence

Aidez-nous par vos dons à combattre cette maladie !



"CONTRE LA DIFFÉRENCE"

La commune de NIVILLAC accueillera la caravane de l'association SOS NOLWENN le mercredi 16 juin 2010. Cette association mène un combat contre une maladie orpheline "le syndrome de Joubert". Cette association porte le nom d'une jeune fille "NOLWENN", atteinte par cette maladie. Du 1^{er} au 20 juin 2010, une équipe de sportifs organise un raid de 1480 km entre NICE et LOCQUIREC, une station balnéaire du nord Finistère.

Tous les soirs, l'équipe fait étape dans une ville où la municipalité et les citoyens les accueillent en présence de la presse pour faire connaître cette maladie.

Pour l'étape de CHALLANS (Vendée) à NIVILLAC l'équipe de sportifs s'arrêtera vers 17 h à NIVILLAC pour une conférence de presse afin d'expliquer leur combat contre "le syndrome de Joubert".

L'association a pour but de rassembler des fonds pour la recherche.

La municipalité organise le soir du 16 juin 2010 diverses manifestations afin de recueillir un maximum de fonds destinés à la recherche contre cette maladie.

Nous comptons sur les associations locales et un grand nombre de citoyens pour les accueillir et les conforter dans leur combat.

Prenez déjà toutes et tous note de cette soirée du mercredi 16 juin 2010.

La Municipalité de Nivillac

NOS OBJECTIFS

- ♥ Faire connaître la maladie du syndrome de JOUBERT par le cas de NOLWENN.
- ♥ Aider les familles touchées par cette maladie, sur les plans logistiques et financiers afin de permettre les examens et soins médicaux nécessaires.
- ♥ Soutenir financièrement les établissements de recherche afin de trouver un remède à cette maladie.

ETHIQUE

L'association s'engage :

- à financer les recherches qui respectent l'être humain dès le commencement de sa vie ;
- à ne soutenir aucun projet utilisant les embryons ou les fœtus comme matériau de recherche.

INVITATION à participer à une chaîne humaine à partir du Forum, le mercredi 16 juin 2010, à partir de 17 h.
"Merci d'avance pour eux".
• Une urne sera sur le site pour vos dons.
• Un lancer de ballons est prévu "1 euro le ballon".
Les bénéfices seront reversés à l'Association "S.O.S. NOLWENN".
Venez nombreux !

Plantations bocagères

La Commune de NIVILLAC envisage de relancer l'opération "Plantations bocagères" en zone agricole uniquement.

Soyez nombreux à vous inscrire, en Mairie, à ce projet ludique : redonner des couleurs à notre campagne, protéger nos cultures agricoles des aléas de la météorologie... Que de bienfaits pour notre paysage nivillacois !

Nous comptons sur vous : nous espérons pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Général. N'oubliez pas de vous inscrire.

Concours des Maisons fleuries

Afin d'encourager l'embellissement de notre commune, la municipalité de Nivillac organise en juin son concours des maisons fleuries (visible de la rue) : tous à vos bulbes et autres plantes.

S'inscrire en mairie avant le 11 juin 2010 dernier délai.



BULLETIN D'INSCRIPTION :

NOM : Prénom :

Adresse :

Une Nouvelle Association Musicale et Artistique



Huit musiciens et un professeur de théâtre, intervenants à Nivillac et dans les milieux scolaires et de la petite enfance rejoins par quatre bénévoles d'horizons différents se sont réunis samedi 27 février 2010.

Pour infos : christophe.herman@lescmr.asso.fr
caem.nivillac@wanadoo.fr
<http://www.lescmr.asso.fr>

C'est à l'initiative de Christophe Herman, coordinateur territorial, et en présence d'Amélie Dumortier, représentant la fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux qu'il a été décidé la création de l'association départementale des CMR du Morbihan dénommée ADCMR56.

Pour le nouveau président Christophe Deslignes : "Cette association s'est fixée comme but de consolider et de dynamiser les actions d'éducation musicale et artistique déjà existantes sur le secteur. Elle développera l'intervention musicale et artistique dans les milieux spécialisés (petite enfance, personnes porteuses de handicaps, hôpitaux, prisons, maisons de retraite...)"

Dates à retenir...

- **Vendredi 7 mai** : Elèves de Jonathan et Eva à 20 h à l'église de Sainte Marie
- **Samedi 8 mai** : Création des élèves de théâtre du CAEM, de l'école de danse et des élèves de CM de l'école Saint Louis, à 20 h au forum
- **Dimanche 30 mai** : Elèves de Yann et Anne-Hélène à 15h30 à l'église de Sainte Marie
- **Samedi 12 juin** : élèves de Marie, Louis et Alex à 14 h au CAEM
- **Samedi 26 juin** : fête de la musique à Nivillac, élèves de Jean-Marie
- **Dimanche 4 juillet** : 30 ans du foyer logement de Nivillac, chant avec les élèves de Nathalie en Formation Musicale.

Association Moto Nivillacoise - Jack Bar Team



L'association moto nivillacoise a Jack Bar Team ., créée le 30 mars 2009, a pour objet d'organiser des sorties en moto, dans un but touristique et éventuellement culturel lorsque la sortie s'y prête. Lors des sorties, les adhérents s'engagent à respecter le code de la route en vigueur.

L'association compte actuellement 37 adhérents, dont 22 ayant une moto.

- Le bureau :
- Président, Luc ROBIN
 - Vice-président, Jean LOPPION
 - Secrétaire, Cindy LEVRAUD
 - Vice-secrétaire, Mélissa LE FRERE
 - Trésorier, David DENIGOT
 - Vice-trésorier, Christophe LE ROUX

Le quartier général de l'association pour ses rassemblements est fixe au :

**Jacky's Bar - 2 place Saint Pierre
56130 NIVILLAC - Tél. 02.99.90.08.21**

Ceux qui souhaitent faire partie de l'association doivent souscrire à un bulletin d'adhésion et s'acquitter d'un droit d'entrée.

L'association a déjà organisé des baptêmes moto aux kermesses de Marzan et du Pigeon vert et au parc de loisir "Oh Bonheur des gosses" de St-Armel en 2009, et aidé à la sécurité de la ballade "La Virée" de Férel du 6 mars dernier.

La Jack Bar Team a pour projet 2010 de renouveler les baptêmes moto aux kermesses de Marzan, du Pigeon Vert et à St-Armel, mais aussi à la kermesse de Nivillac, au vide grenier et foire expo de Marzan. Elle souhaite aussi organiser des sorties piste sur circuits, continuer à être à la disposition des autres clubs de moto qui ont besoin d'aide, d'offrir un pot d'amitié aux autres associations moto locales et enfin de participer aux grands rendez-vous nationaux de moto de l'année (Grand Prix du Mans, Porcaro,...).

L'association a un site internet la présentant et diffusant les photographies de ses sorties : jackbarteam.c.la.fr

CALENDRIER DES RENDEZ-VOUS 2010

AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Vendredi 16 : Sortie piste circuit du Val de de Vienne, Le Vigeant.	Samedi 1 ^{er} : Baptême moto, Vide grenier Marzan. Dimanche 9 : Pot d'amitié avec les autres motos clubs. Dimanche 16 : Baptême moto, Foire expo à Marzan. Vendredi 21 Dim. 23 : Grand Prix du Mans.	Samedi 5 : Baptême moto, Pigeon Vert. Dim. 13 : Baptême moto, Kermesses Nivillac et Marzan. Vendredi 18 : Sortie piste circuit de Haute Saintonge, Charente Maritime.	Jeudi 17 Vendredi 18 : Baptême moto, "Oh Bonheur des Gosses". ou Jeudi 14 Vend. 25 : Baptême moto, "Oh Bonheur des Gosses".	Samedi 7 Dim. 8 : Week-end Tour Bretagne.	Vend. 10 : Sortie piste circuit du Val de Vienne, Le Vigeant.

Nouveau à Nivillac au Club de l'Amitié

ÉCLOSION D'UNE SECTION : LE TAROT

Mais pour faire ses premiers pas, il ne lui manque plus que vous !

Le tarot vous attire mais vous êtes débutants, vous n'avez pas joué depuis longtemps. Découvrez les multiples facettes de ce jeu. N'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Détendez vous en venant jouer au tarot, le lundi de 14 h à 18 h.

Claudine et son équipe vous invitent, Salle du Foyer Rural, débutants ou pros.

Venez passer un bon moment en toute sympathie.

Contactez-nous dès maintenant pour démarrer au plus vite l'activité de cette section et pour tous renseignements :

Claudine THIRACHE au 02 99 90 17 32 ou 06 10 12 05 82

ou JEAN-PIERRE au 06 81 72 55 46

remyjeanpierre@gmail.com

A bientôt !



Nivillac Autrefois...

UNE "GRILLERIE DE CHATAIGNES"

Le dimanche 11 octobre, avec beaucoup d'autres personnes, je suis allé à Bodeuc tout simplement pour voir comment se pratiquait, en 2009, la cuisson des châtaignes, à même le sol, comme autant de ma lointaine enfance.

L'opération s'est déroulée dans un cadre magnifique et quasiment inchangé depuis plus d'un demi-siècle. Ce paysage toujours aussi reposant m'a fait, une nouvelle fois, comprendre la raison pour laquelle il attirait encore beaucoup de touristes désireux de se ressourcer loin du vacarme des villes ou des soucis de la vie courante.

Mes deux cousins Pierre et André, chargés du travail de préparation, ont opéré comme autrefois, faisant les mêmes gestes et utilisant le même "combustible" que naguère, c'est-à-dire des aiguilles de pin préalablement triées, séchées et débarrassées de toutes brindilles nuisibles. Sur un sol soigneusement nettoyé les châtaignes étaient ensuite posées, une par une, en cercle et sur leur partie plate, de manière à assurer une cuisson satisfaisante.

Au bout d'un moment, celle-ci était à point et Pierre prit sa casquette et, comme on le faisait autrefois, avec des grands gestes de semeur, il fit disparaître toutes les cendres qui se trouvaient encore sur les châtaignes. Il ne restait plus aux convives qu'à venir cueillir celles-ci à même le sol et à les savourer avec un plaisir certain. C'est ce qu'ils firent.

...Sur le chemin du retour de nombreux souvenirs d'enfance me sont revenus en mémoire. En ce temps lointain, à Nivillac, octobre était le mois de la châtaigne et celle-ci offrait l'occasion de joyeuses réunions de plein air en famille ou entre voisins. De telles rencontres facilitaient les contacts et laissaient un souvenir durable que les intéressés évoquaient longtemps après lorsque, de nouveau, ils se retrouvaient réunis.

Gilbert TENDRON

Manifestations de l'Association de Danses Nivillacoises

DANSES JAZZ :

- Gala de danse les 4 et 5 juin 2010

SALON/ENTRAÎNEMENT :

- Soirée SALON/BRETON le 20 mars 2010
- Thé dansant le 2 mai 2010

Contact : Présidente :
BERNARD Alexandra
09 51 74 23 29

Fête de la Musique 2010!



OYEZ, OYEZ BONNES GENS !

Nivillacoises, Nivillacois et tous autres festoyeurs,

Cette année encore, fortes du succès recueilli l'année dernière, les associations Tous Art-Zimut et Les Lutins de Vilaine, accompagnées du Forum et des commerçants de Nivillac, vous donnent rendez-vous à la fête de la Musique et de la Danse le **samedi 26 juin !**

De la musique, de la danse, mais aussi restauration pour tous les goûts. Venez nombreux !